

Mission de prospection **SUISSE** septembre 2019



**Date limite d'inscription :
15 juin 2019**

*La clôture des inscriptions peut intervenir avant cette date,
dès l'atteinte du quota des inscriptions*

Vos conseillers

Bourgogne

Clément LEPERT
03 80 60 40 69
c.lepert@bfc.cci.fr

Franche-Comté

Nathalie AUBRY
03 81 25 25 93
n.aubry@bfc.cci.fr



MISSION DE PROSPECTION SUISSE

septembre 2019

La Suisse est un marché à fort potentiel, avec de très importants besoins en équipement et coopération, où la technologie et le savoir-faire français sont reconnus et attendus.

Notre proche voisin suisse affiche un dynamisme économique qui attire naturellement les entreprises de notre région, dont les savoir-faire répondent à des besoins de l'industrie helvète.

La CCI Bourgogne Franche-Comté, en association avec le réseau Entreprise Europe et Business France Suisse, vous proposent un format de **mission de prospection** optimisé comprenant des rendez-vous avec vos futurs partenaires, adaptés à vos besoins et à votre secteur.

Cette mission, organisée en collaboration avec Business France Suisse, vous permettra de bénéficier d'un **programme de rendez-vous individuels** avec des partenaires techniques et commerciaux (intermédiaires commerciaux, distributeurs, agents ou clients directs) de ce pays, ciblés en fonction de votre cahier des charges.

Tous les secteurs d'activités sont concernés.

Format :

- **programme de rendez-vous** planifiés sur mesure selon votre cahier des charges,
- **dates à définir** en fonction de vos disponibilités et de celles des prospects sur le mois de septembre
- Un accompagnement sur vos rendez-vous durant toute la durée de votre prospection.
- Un **programme de préparation** spécifique à ce marché : [PROXI PASS](#)

Méthodologie :





MISSION DE PROSPECTION SUISSE

septembre 2019

→ POURQUOI PARTICIPER ?

- ▶ La France est le **3ème fournisseur** de la Suisse.
- ▶ Des **secteurs porteurs** : vins & spiritueux, hôtellerie-restauration, Chimie et produits pharmaceutiques, microtechniques, Industries Créatives, Silver Economy / seniors ...
- ▶ L'industrie des MEM (**machines, équipements électriques et métaux**) représente le secteur industriel le plus important de l'économie nationale suisse. De nombreuses entreprises de l'industrie suisse MEM jouent un rôle important sur le plan international, dans leurs sous-secteurs. De la mobilité à l'habitat en passant par les instruments de précision, les équipements industriels jusqu'à la santé et la sécurité, elles touchent tous les domaines de la vie et de l'économie.
- ▶ Programme flexible, optimisé et adapté à votre secteur d'activité. Rencontrez vos futurs partenaires suisses lors de **rendez-vous individuels sur mesure, préprogrammés**, directement dans leur entreprise.
- ▶ L'économie se relève lentement du choc et de nombreuses entreprises, en particulier dans l'industrie, rencontrent beaucoup de difficulté à rétablir la compétitivité des prix.
- ▶ Dans la mesure où les entreprises suisses perdent en matière de compétitivité, nous pouvons déduire qu'une porte s'ouvre pour les entreprises étrangères, notamment françaises, dont les prix sont désormais plus attractifs.

→ PRESTATIONS PROPOSÉES :

- ✓ Informations sectorielles et validation de votre potentiel sur cette zone.
- ✓ **Rapport de prospection comportant une base de données qualifiée** d'une trentaine de contacts.
- ✓ **Organisation de rendez-vous B2B** avec des entreprises suisses.
- ✓ Assistance et conseil de CCI International : suivi et **accompagnement** avant, pendant et après votre mission.
- ✓ Diffusion de vos éléments de promotion (envoi de présentation aux prospects / création d'un mailshot présentant votre savoir-faire)
- ✓ Suivi post mission sur 3 mois de vos contacts



CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



MISSION DE PROSPECTION SUISSE

septembre 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par fax ou mail, et original à envoyer par courrier accompagné de l'acompte de 50 %
avant le **15 juin 2019** :

CCI Bourgogne Franche-Comté – 2 avenue de Marbotte - 21070 DIJON - Fax : 03 80 60 40 21 –
Bourgogne : Clément LEPERT - c.lepert@bfc.cci.fr – Franche-Comté : Nathalie AUBRY – n.aubry@bfc.cci.fr

Raison sociale
Adresse
CP..... Ville
Tél E-mail
Nom / Prénom :
Numéro de portable

COÛT DE LA MISSION :

MISSION DE PROSPECTION avec subvention Région : 2600 € HT

soit 3120 € TTC au lieu de 6 240 € TTC

Si l'approche du marché ne permet pas d'obtenir de RV, je dispose d'un rapport de prospection et m'engage à régler la prestation réalisée au tarif de :

APPROCHE DU MARCHÉ avec subvention Région : 1950 € HT

soit 2340 € TTC au lieu de 4680 € TTC

Vous pouvez intégrer ou solliciter l'Assurance Prospection BPI qui couvre 65 % des frais engagés par l'entreprise (sous réserve d'éligibilité).

**Merci de joindre à ce bulletin un acompte de 50 % soit 1 560 € par chèque
à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté**

Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité à l'aide du Conseil Régional & est en conformité de ses obligations sociales et fiscales.

Les participants à la mission bénéficient du soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :

Entreprise de moins de 250 salariés

CA annuel < à 50 millions d'€ ou au total de bilan < à 43 millions d'€

N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes

Mon entreprise ne peut prétendre à l'aide du Conseil Régional et j'ai bien noté que le montant de la mission de prospection (avec RV) s'élève à : 5200€ HT et à 3900€ HT uniquement pour le test sur offre.

J'accepte les conditions de participation à la mission ci-après.

Le, à

Cachet et signature



**CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International Bourgogne Franche-Comté est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région.

I.3. La prestation de CCI International Bourgogne Franche-Comté inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateur(s) de la CCI Bourgogne Franche-Comté

I.4. Dans la prestation de CCI International Bourgogne Franche-Comté ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariats non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International Bourgogne Franche-Comté font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Bourgogne Franche-Comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI International Bourgogne Franche-Comté accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International Bourgogne Franche-Comté.

II.5. La réception par CCI International Bourgogne Franche-Comté du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre.

Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité notamment conformément au règlement (UE) n°1407/2013 du 18/12/13 relatif au régime de minimis, le montant des aides publiques perçues par celle-ci, au titre de ce régime, sur une période de 3

exercices fiscaux n'atteint pas le plafond autorisé de 200K€ & qu'il ne sera pas dépassé par l'octroi de l'aide faisant l'objet de la présente demande. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International Bourgogne Franche-Comté émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International Bourgogne Franche-Comté, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Bourgogne Franche-Comté toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International Bourgogne Franche-Comté s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International Bourgogne Franche-Comté pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de la CCI Bourgogne Franche-Comté Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International Bourgogne Franche-Comté, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI International Bourgogne Franche-Comté n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.